• Pour consultation seulement •



7.7 Politique sur les témoignages de reconnaissance, les cadeaux et autres objets promotionnels à l'intention des dirigeants, du personnel et des membres (12.1h)

Marques de reconnaissances quotidiennes

LSCQ souhaite reconnaitre les compétences, les qualités professionnelles et l'apport des employés en regard du travail réalisé en lien avec la mission et les objectifs stratégiques de l'organisation. Ces activités de reconnaissance incluent notamment :

- La reconnaissance au quotidien, verbalement ou par écrit, en privé ou en public, de la part de la direction générale et des collègues de travail et des subordonnés;
- Des remerciements aux employés pour leur collaboration à la mission de l'organisation;
- Lettre signée ou carte signée par la direction générale;
- La reconnaissance d'un employé qui a complété sa période de probation;
- Invitation au repas annuel pour les membres du personnel et les bénévoles.

Perdiem

- ⇒ 20 \$ par nuitée pour le personnel et stagiaire de Loisir Sport Centre-du-Québec.
- ⇒ 90 \$ pour les repas (sur présentation de factures) pour le personnel et stagiaire de Loisir Sport Centre-du-Québec.
- ⇒ 50 \$ utilisables dans la boutique en ligne pour le personnel de LSCQ, stagiaire, les missionnaires des Jeux du Québec et les personnes « Je m'implique » sélectionnées par LSCQ.
- ⇒ 60 \$ par bloc pour les missionnaires participants aux JDQ.

Implication et participation sociales ou sportives

La direction générale et le comité de ressources humaines dispose d'un budget discrétionnaire de 500 \$ annuellement pouvant être utilisé pour soutenir les implications sociales ou sportives



de membres du personnel ou du conseil d'administration. Cette aide unique et non récurrente a pour but de valoriser les implications. LSCQ ne vise pas de visibilité ou de mention à titre de commanditaire. Un maximum de 100\$ peut être accordé, pour un cumulatif de 5 projets différents. La direction générale tiendra un registre des montants accordés.

Activités sociales

Applicable aux employés seulement

Cadeau estival et activités du fonds social 50 \$ par employé + budget 250 \$. Cadeau des fêtes et activités du fond social 100 \$ par employé + budget 250 \$. Cotisation des employés 1 \$ par employé par paie 9 X 52 \$ = 468 \$ #31100 LSCQ assume la différence.

Valorisation de l'ancienneté

Applicable aux employés seulement

Tableau ancienneté

5 ans	50 \$
10 ans	100 \$
15 ans	150 \$
20 ans	200 \$
25 ans	250 \$
30 ans	250 \$
Total cumulatif pour une carrière de 30 ans	1 000\$

Retraite ou départ d'un employé ou administrateur

Comme indiqué dans le tableau (ancienneté), cette reconnaissance est à la discrétion de la direction générale et est proportionnel aux années de service.

Valorisation de l'activité physique

Applicable aux employés seulement

LSCQ défraie jusqu'à 300 \$ annuellement par employé en remboursement (abonnement) d'activité physique ou sportive **hebdomadaire**. Les frais de spécialiste liés à des programmes d'entraînement virtuels ou en personnes sont admissibles. Après approbation de la direction générale, du matériel d'entrainement régulier pourrait être autorisé. Toute réclamation de remboursement doit être faite en remplissant la réquisition de paiement et doit être supportée par des pièces justificatives précisant la nature de la dépense.

Naissance des bébés des employés et administrateurs en fonction

- ⇒ 1er bébé 150 \$
- ⇒ 2e bébé 100 \$
- ⇒ 3e et suivants 50 \$



Décès d'un proche immédiat

LSCQ peut faire un don allant jusqu'à 50 \$ pour une cause identifiée par la famille de l'employé, incluant anciens employés ou de l'administrateur en fonction.

Décès d'un employé

- Carte de sympathie signée par la direction, l'équipe et le conseil d'administration;
- Envoi de fleurs, plante ou don à un organisme désigné par la famille pour un montant de 75 \$;
- Présence de représentants du conseil d'administration, de la direction générale et d'employés au salon funéraire.

Absence pour maladie, congé parental, année sabbatique ou congé différé

- Les employés et les gestionnaires seront invités à signer une carte de circonstance et/ou à loger un appel et/ou à rendre visite à ladite personne;
- Pour les absences prévisibles de plus d'un (1) mois ou en cas d'accident, envoie d'un panier de fruits ou d'une plante et d'une carte de prompts rétablissements pour un montant de 50 \$.

(LSCQ envers un partenaire ou collaborateur)

Les témoignages de reconnaissance individuels tels que les remerciements, les félicitations et les cartes de remerciements peuvent être remis en personne, dans les bureaux de LSCQ, lors d'activités officielles de l'organisation ou par courriel. Les autres formes de témoignages doivent être autorisés par la direction générale, plaques, matériel promotionnel, paquet cadeau...

(Partenaires envers employé.e.s, stagiaires et bénévoles de LSCQ)

Il n'est pas permis d'accepter des témoignages de reconnaissance de type pécuniaire (bons d'achat, chèques cadeaux, etc.) de la part de tiers externes d'une organisation qui est financée via LSCQ. Les employé.e.s, stagiaires et bénévoles doivent déclarer l'existence de relations avec les tiers externes à la direction générale lorsque qu'un témoignage de reconnaissance individuel leur est remis ou qu'un témoignage collectif est remis à l'organisation. Chaque année, s'il y a lieu, LSCQ consacrera une section de son rapport annuel à la divulgation des témoignages de reconnaissance externes de nature pécuniaire reçue dans l'année et le mode de redistribution de ceux-ci.